

## Motion relative à la sécheresse 2019

*En présence de 31 membres élus, 16 membres excusés, 7 membres absents*

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session ordinaire, 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans (45), sous la présidence de Monsieur Philippe NOYAU le 29 novembre 2019

### Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme  
45921 ORLÉANS cedex 9  
Tél. : 02 38 71 91 10  
Fax : 02 38 71 91 12  
Email : [accueil@centre.chambagri.fr](mailto:accueil@centre.chambagri.fr)

**Délibérant** conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Vu** la motion 19.00309 relative à la sécheresse prise en Session par la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire le 27 septembre 2019,

**Considérant** que les demandes faites dans cette motion n'ont fait l'objet à ce jour d'aucune réponse,

**Réitére** auprès de l'Etat sa demande d'obtention de la reconnaissance calamité pour la région avec une révision du taux de perte de 11% du produit brut de l'exploitation et de de manière pérenne,

**Réitére** auprès de l'Etat sa demande de mobilisation du FAC (Fonds d'Allégement des Charges) avec une nouvelle dotation au regard de la situation très dégradée de l'élevage,

**Réitére** sa demande auprès de la Région de réabonder l'enveloppe CAP fourrages,

**Réitére** sa demande auprès de la Région de mettre en place une aide conjoncturelle. Cette dernière pourrait en partie prendre la forme d'une aide à l'achat de fourrages.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Délibéré à Orléans le 29 novembre 2019

Le Président,  
Philippe NOYAU

